

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST
22460



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance du 23 octobre 2025

Téléphone : 02 21 08 02 20

accueil@mairie-uzel.fr

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guénaël Choupaux, maire.

Présents : M. Guénaël Choupaux, M. François Le Tinnier, Mme Dominique Wenger, M. Jean-Louis Jonville, M. Thierry Wenger, M. Samuel Guigo, Mme Fabienne Thomas, M. Yves Tardivel, Mme Danielle Le Normand, M. Nicolas Toudic, Mme Myriam Guigo.

Absents excusés : Mme Céline Houdelette représentée par M. Jean-Louis Jonville, M. Pierre-Edouard Jaglin représenté par M. François Le Tinnier, M. Joël Pautrot représenté par M. Guénaël Choupaux, Mme Berthe Le Potier représentée par M. Nicolas Toudic.

Secrétaire : M. Samuel Guigo

Révision du périmètre de protection de Kéribet : Désignation du cabinet d'études

Dans le cadre de la révision du périmètre de protection du captage de Kéribet, M. Le Maire présente les offres des deux cabinets ayant répondu pour la réalisation des études hydrogéologique et agro environnementale. Après analyse réalisée par le SDAEP22, il ressort les résultats suivants :

Entreprises	Montant de l'offre HT	Note finale/100
CALLIGEE - NANTES	24 950.00€	92
ANTEA - ORLEANS	19 950.00€	100

Considérant cette analyse, M. Le Maire propose de retenir la société ANTEA implantée à Orléans (avec des agences à Nantes et Lorient) pour un montant HT de 19 950.00€.

M. Le Maire propose le plan de financement HT suivant :

Dépenses

Assistance à maîtrise d'ouvrage (SDAEP22)	4 275.00€
Etudes hydrogéologique et agro environnementale	19 950.00€

Recettes

Agence de l'Eau Loire-Bretagne (60%)	14 535.00€
SDAEP22 (10%)	2 422.50€
Reste à charge	7 267.50€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par douze voix pour, deux voix contre et une abstention :

- décident de retenir le cabinet d'études ANTEA pour un montant HT de 19 950.00€ et autorisent M. Le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier ;
- approuvent le plan de financement présenté et autorisent M. Le Maire à solliciter l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le SDAEP22 ainsi que tout financement complémentaire qui pourrait être attribué ultérieurement.

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le
27/10/2025



UZEL, le
27/10/2025
Le Maire
G. CHOUPAUX

